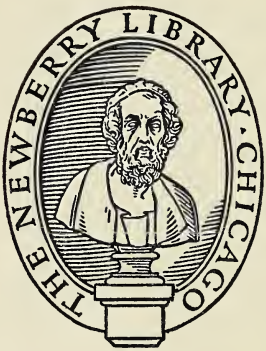
THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

FRC 5.164

N. I.

BULLETIN

DES

AUTORITÉS CONSTITUÉES,

RÉUNIES A CAEN,

Chef-lieu du Département du CALVADOS.

SÉANCES des 22 et 23 Juin 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible.

LES Citoyens enrôlés pour combattre l'Anarchie et maintenir la République une et indivisible, ont défilé en armes dans l'Assemblée, et ont demandé à partir à l'instant, pour se rendre à Evreux.

L'Assemblée cédant au vœu de la Députation, leur a répondu, par l'organe de son Président, qu'elle leur confioit la Bannière du Département, et qu'elle alloit les accompagner jusqu'aux barrières de la Cité.

Le Citoyen *Legrand*, Président de la la Société des CARABOTS, désigné pour porter la Bannière, a prêter le serment *de ne l'abandonner*

qu'à la mort, et de la rapporter entière ou teinte de son sang.

L'Assemblée, accompagnée d'un détachement, s'est rendue sur la place de la Liberté; l'Avant garde y étoit rangée en bataille, ayant à sa tête deux pièces de Canon, les caissons contenant les munitions de guerre et outils, et des chariots chargés de vivres. A l'arrivée de la Bannière, les différens Corps se sont mis en marche, et ont traversé la ville, précédés des tambours et de la musique. Arrivés à la hauteur de l'esplanade de Ste-Paix, les Membres des Autorités constitués ont embrassé leur frères, et leur ont promis de les rejoindre au premier signal.

Du 23.

Le Corps de Cavalerie qui doit se rendre à Evreux s'est mis en marche ce matin, et a été suivi d'un second Détachement d'infanterie.

Au commencement de la Séance un courrier extraordinaire a remis au Général Wimpffen une dépêche du Ministre de la Guerre; elle contenoit une invitation au Général de se rendre à Paris pour conférer avec le Pouvoir exécutif. Le brave Wimpffen a répondu qu'il ne s'y rendroit qu'à la tête de soixante mille Normands.

On a donné lecture d'une Lettre écrite par la Municipalité de Paris, aux Administrateurs du District de Caen, dans laquelle le Maire Pache leur reprochoit d'avoir arrêté les subsistances qui

se rendent à Paris, et leur disoit que la conduite du *Calvados* sembloit annoncer une scission ; il les invitoit à rétablir la circulation des subsistances.

L'Assemblée a répondu qu'elle ne vouloit que la République une et indivisible, et qu'elle ne transigeroit jamais avec des Factieux.

Des Députés du Département de la *Mayenne* ont fait part à l'Assemblée des dispositions de leur Département, qui demande à fournir son contingent, pour combattre les Dominateurs de Paris, et qui a envoyé des Députés au Comité central des Départemens, séant provisoirement à Rennes, et qui doit être transféré à Caen.

Il a été arrêté que les Citoyens Caille, *Procureur-Syndic du District de Caen*, Chaix, Puisay, Mariette et Hélie, se rendront auprès des Autorités constituées du Département de la *Manche*, pour se concerter sur les mesures de salut public.

Il sera établi des postes entre Evreux et Caen pour la sûreté de la correspondance.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

Bulletin de Paris. Trente-quatre Sections se sont réunies. Elles ont présenté une pétition pour le rapport du Décret qui ordonnoit la formation d'une Armée révolutionnaire à Paris. Elles paroissent déterminées à ne plus souffrir l'anarchie. Cette réunion donne l'espérance de voir bientôt les 14 autres Sections adopter les mêmes principes.

69 Département se prononcent comme celui

du Calvados. Les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre ont annoncé au Comité de salut public, qu'ils ne recevoient de correspondance que de 18 à 19 Départemens.

Si le Département de Seine-inférieure n'a pas déployé la même énergie que les autres Départemens de la ci-devant Normandie, on ne peut l'attribuer qu'aux moyens de corruption employés par les dénominateurs de Paris. Le Club de Rouen avoit arrêté de rompre toute correspondance avec les Jacobins; aussitôt un million a été distribué dans la ville, ce qui n'a pas peu contribué à faire tomber l'esprit public.

L'on parle de la destitution du Général Wimpffen; mais c'est avec une sorte de modération. Dans un autre tems sa tête eût été mise à prix. La lâcheté qui n'ose pas proscrire, peut faire assassiner, et ce Général doit se tenir sur ses gardes.

Il paroît que la terreur s'empare toujours de plus en plus de l'ame des Montagnards. Ils ont fait venir ici Custine pour lui proposer de faire rendre à Paris une partie de son Armée; Custine a répondu qu'il donneroit plutôt sa démission, que de consentir à livrer aux ennemis les places frontières.

Evreux, *du* 23 *Juin*. La Commune d'Evreux présente, depuis plusieurs jours, un spectacle bien touchant. Les Citoyens se sont réunis en assemblées légales; ils ont pris des arrêtés vigoureux, et ont juré de défendre l'Administration du Département. Hier sur-tout cette cité a déployé une nouvelle énergie. Sur la nouvelle qu'il venoit d'être signifié

un ordre au Commandant des Dragons de la Manche de se porter à Versailles, les Sections se sont réunies, et il a été arrêté à l'unanimité que l'exécution de cet ordre seroit suspendue, et qu'au nom du Peuple d'Evreux, reprenant l'exercice de ses droits, il seroit fait défense à la force armée de sortir de cette ville. Le Procureur de la commune qui présidoit l'assemblée, a déclaré qu'il ne signeroit pas cette arrêté : il a été sur-le-champ destitué. Le citoyen Gardembas a été proclamé pour le remplacer, et la proposition relative au départ de la troupe de ligne, de nouveau mise aux voix, a été de nouveau adoptée avec enthousiasme. Les Commandans de la Garde nationale ont été appellés ; on leur a donné l'ordre de faire battre la générale à 4 heures du matin et de rassembler toute la Garde nationale pour s'opposer au départ des troupes de ligne. Les Commandans ayant refusé, ils ont été cassés sur-le champ, et il a été nommé un Commandant provisoire, qui a accepté. Ce matin la générale a été battue. Toute la Garde nationale s'est présentée en armes, a sorti de la ville avec deux pièces de canon chargées à mitraille, a occupé la route de Vernon, et lorsque les troupes de ligne se sont présentées pour sortir, il leur a été enjoint de rentrer dans leurs casernes, ce qu'elles ont fait avec plaisir.

Lyon, 11 *Juin*. Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche, Députés de la convention, revenoient de l'armée des Alpes ; ils se rendoient à Paris ; étant arrivés à Lyon, ils sont descendus à l'Hôtel de Provence, et par ordre du Comité central des

Sections ils ont été arrêtés, conduits à la Maison commune, et de-là à la prison de la Roanne. Un courrier a été expédié à Paris, pour annoncer qu'un Pouvoir révolutionnaire a arrêté ces représentans du Peuple, pour servir d'ôtage aux Députés mis en arrestation à Paris.

Marseille, 13 *Juin.* (*Extrait d'une Lettre.*) Les Sections ont parlé, et aussitôt le Tribunal populaire a repris ses fonctions. Hier soir la destitution de la Municipalité a été arrêtée ; ses successeurs ont été nommés sur le-champ. Les nouveaux représentans de la Commune ont été installés avec une garde formidable. Le discours des Commissaires des Sections a été laconique : *Citoyens, vous avez perdu la confiance du Peuple, retirez-vous*, et ils se sont retirés.

La procédure contre les *Tueurs* va toujours son train. Il doit intervenir cette semaine plusieurs jugemens contre les plus fameux scélérats. La force armée est organisée ; elle part pour Paris, forte de plusieurs bataillons.

Avallon, 10 *juin.* Les Corps administratifs et judiciaires et les Sections ont fait des adresses et pris les mesures les plus vigoureuses. Voici un passage de leur adresse aux députés séant à Paris :

» Quel crime reproche-t-on aux Députés que vous tenez en chartre privée ? Ont-ils obscurci la gloire, et souillé la beauté de la Révolution par les journées de Septembre ? En ont-ils ordonné et présidé les massacres exécrables ? Ont-ils été dans les Départemens les missionnaires de la dis-

corde et de l'anarchie? Leur imputoit-on d'avoir dilapidé les deniers de la Nation, et demandé un Dictateur? Ont-ils provoqué la Loi agraire, et soutenu la ridicule faction d'Orléans?

» On n'ose leur imputer ces crimes, on leur en imagine. Le Français hait les Rois, et dans le projet résolu de perdre ses Députés, on dit qu'ils aiment la royauté. Pétion, Vergniaud, Guadet, Buzot, Gensonné, etc., etc., vous tous leurs dignes collègues; vous qui avez voté pour le Décret d'accusation contre Lafayette; vous tous qui avez fait la Révolution du 10 Août, vous aimez la royauté! Et toi sans doute aussi Brissot, toi que, tandis que les fiers Jacobins n'osoient en 1791, proférer le nom de *République* dans le sein de leurs Société, dénonçais avec énergie à tout l'univers et les Rois et la Royauté!.. »

Nimes, 12 *Juin*. Les Sections réunies, dans un Arrêté solemnel, déclarent A L'UNANIMITÉ qu'elles abjurent tous les sentimens de fraternité qui les lioient aux habitans de Paris, jusqu'à ce qu'ils aient réparé l'outrage fait à la souveraineté du peuple; déclarent qu'elles regardent le Conseil général de la Commune de Paris comme en révolte ouverte contre la Nation, et qu'elles appellent sur lui la vengance publique; déclarent que tous les citoyens qui composent les sections de Nismes sont debout et prêts à se réunir à tous ceux qui s'armeront pour la même cause, etc.

Manosque. Les sections de cette ville ont imité l'exemple de celles de Marseilles et d'Aix, en

étouffant l'Anarchie dans leur sein. Rien n'est plus énergique que l'Adresse dans laquelle elles exposent leurs principes et leurs résolutions. Rien n'est plus frappant et plus vrai que le tableau qu'elles tracent de la conduite des Proconsuls Fréron et Barras qui se sont montrés, comme tous les autres, les Apôtres du carnage et de l'incendie.

Les Membres du Comité de Rédaction,

Signé CHATRY, MAUGER, DUHAMEL.

A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy, 1793.

N°2 et 3.

BULLETIN

DES

AUTORITÉS CONSTITUÉES,

RÉUNIES A CAEN,

Chef-lieu du Département du CALVADOS.

SEANCE du 24 Juin.

ON lit une lettre des Commissaires envoyés dans le département du Finistère. Arrivés à Quimper, ils font part de l'accueil fraternel qu'ils ont reçu du conseil-général du département. Ils partent pour Brest.

Du 25.

On a arrêté la réimpression du Manifeste des sections de la ville de Marseille, pour être adressé à toutes les communes du Calvados.

Les citoyens Dutrone, juge du tribunal criminel et l'Honorey, administrateur du district de

Caen, sont nommés commissaires pour vérifier les pouvoirs des députés de chaque Canton qui formeront l'Assemblée générale.

Du 26.

Les députés des différens cantons du département du Calvados, nommés dans les assemblées primaires qui ont eu lieu les 23 et 24 de ce mois, se présentent à l'assemblée composée de toutes les autorités constituées, et prêtent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, de soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de faire la guerre aux tyrans et aux anarchistes, de ne mettre bas les armes que lorsque la Convention nationale sera libre et la France vengée des attentats commis contre la souveraineté du Peuple.

Ils adhèrent également aux mesures déjà prises par l'assemblée pour le maintien de la liberté.

Le citoyen *Gorsas*, député par le département de Seine-et-Oise à la Convention nationale, et l'un des proscrits, donne lecture à l'assemblée d'un Mémoire circonstancié sur les derniers événemens de Paris. Le citoyen *Guadet*, député de la Gironde, récemment échappé au glaive des dictateurs, ajoute des développemens au récit de *Gorsas*.

» J'appartiens (dit-il) à un département qui comme vous aime la liberté, qui comme vous a fait de grands sacrifices pour elle, qui comme vous travaille en ce moment à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, à prévenir la guerre civile, et à anéantir la faction qui déchire la Patrie : je vous jure ici, en son nom, amitié, fraternité, et reconnoissance pour l'asyle que vous m'accordez. Quant à moi, le département de la Gironde et celui du Calvados se confondront toujours dans mon cœur, et si je tiens à l'un par ma naissance, je tiendrai à tous les deux par sentiment. »

Le citoyen *Louvet*, député du département du Loiret, s'exprime ainsi :

« Que pourrois-je ajouter au récit fidèle et détaillé que *Guadet* vient de vous présenter? Je ne vous dois plus qu'une déclaration. Echappé au fer de mes bourreaux, qui sont aussi les bourreaux de la patrie, j'arrive dans cette ville qu'on a si bien nommée la Marseille du Nord. J'arrive au milieu de vous, non pour sauver un individu, car qu'est un homme de plus ou de moins dans la balance politique? mais pour aider de tous mes foibles moyens les dignes représentans du peuple que vous avez recueillis, et les dignes republicains qui leur ont offert un asyle honorable. Citoyens, ou je sauverai la République avec vous, ou je saurai mourir! J'en renouvelle le serment. »

Une lettre du conseil-général du département de l'Ille-et-Vilaine, annonce que la force départementale de la ci-devant province de Bretagne est en marche, que l'avant-garde arrivera à Caen mardi prochain, et sera suivie du corps d'armée qui marche à peu de distance; qu'elle est composée d'hommes choisis, d'un patriotisme connu, qui tous ont passé par un scrutin épuratoire, et qui tous sont exercés au maniement des armes.

Des députés du Département de Mayenne-et-Loire justifient de leurs pouvoirs; ils donnent des détails sur les progrès de l'armée des rebelles, qu'ils attribuent aux trahisons de la trop fameuse Montagne. Ils annoncent que leur position ne leur permet pas de fournir un contingent considérable; mais qu'une portion d'élite se réunira pourtant aux braves Normands, aux Bretons et aux hommes du midi, pour défendre la cause commune.

On annonce que les citoyens qui doivent former le comité central des cinq départemens de la ci-devant Bretagne arriveront demain à Caen, pour se réunir aux députés des départemens de la ci-devant Normandie, et concourir avec eux aux

moyens de sauver la République une et indivisible.

Paris. — L'exécrable décret d'accusation, porté *par soixante membres* contre le vertueux et infortuné Brissot, a déterminé tous les Députés détenus, et un grand nombre des autres Représentans fidèles, à fuir loin d'une ville où désormais il n'y a plus de sûreté que pour le crime. Un second motif a influé sur la résolution des députés détenus, c'est qu'on avoit décrété qu'ils ne communiqueroient plus avec personne, et qu'ils seroient gardés par deux gendarmes. Ces mesures extrêmes sont la dernière convulsion de l'anarchie, réduite au désespoire. Les départemens continuent à se prononcer avec la même énergie, et leurs troupes libératrices sont attendues avec impatience par les bons citoyens de Paris.

Marseille, 12 *Juin*. — Cette ville républicaine a envoyé aux 85 Départemens une Adresse énergique, où on lit ces mots : « Français, les Marseillais *et des pièces de siège*, sont en marche; des Volontaires du Département vont les suivre, pour attendre à Lyon que le vœu général prononcé les mette à même de combiner avec vous leurs opérations et leurs mouvemens. Réunissons-nous sous la même bannière; gravons-y ces mots : Unité de la République, Respect des Personnes et des Propriétés; que les anarchistes y lisent l'*Arrêt de leur destruction*, et que l'Europe désarmée par l'admiration, nous demande la paix ». — Marseille a aussi publié son Manifeste. Elle y déclare qu'elle est dans un état légal de résistance à l'oppression; qu'elle ne peut reconnoître désormais dans la Convention la véritable représentation nationale, puisque son intégrité est violée; que l'emprisonnement d'un grand nombre de Députés est un attentat produit par le délire du crime; que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein, sont invités à secon-

der, autant qu'il sera en leur pouvoir, les efforts coalisés que Marseille va faire pour le salut commun ; que la faction dominatrice à Paris a réduit la République à porter dans cette ville la force armée, qui est la dernière raison du Peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées, est de faire *une guerre* A MORT contre ceux qui vouloient la diriger contre notre sein ; que tout homme en état de porter les armes, est sommé de renforcer la digue que Marseille va opposer au torrent dévastateur ; enfin, que Marseille appelle à Dieu et à ses armes, des attentats commis les 31 Mai et 2 Juin.

BORDEAUX, 18 *Juin.* — La Commission Populaire de salut public du Département de la Gironde, continue ses travaux avec la plus grande activité, et reçoit les témoignages flateurs de l'adhésion des différentes Communes. Chambon et Lidon, deux des proscrits, se son présentés à cette Commission, et y ont été fraternellement accueillis. On travaille à l'organisation d'une force départementale formidable ; l'avant-garde est partie.

MONTPELLIER, 14 *Juin.* — Administrateurs, Juges, Magistrats, Citoyens, tout est d'accord pour défendre contre l'anarchie, la sainte cause de la Liberté et des Loix. Les Assemblées primaires se sont prononcées avec la plus grande énergie. On a envoyé à Paris deux Commissaires, chargés de signifier au Député Cambon, que sa famille et ses biens répondroient de sa conduite. Le Département de l'Hérault et celui du Gard, réunis, envoyent à Paris une force armée de 6000 hommes.

CARCASSONNE, 13 *Juin.* — Le Département de l'Aude a été profondément indigné des atteintes portées à la Représentation nationale ; il a été convoqué dans cette ville une Assemblée générale de tous les Districts et de toutes les Communes. L'anarchie doit trembler des résolutions qui y seront prises.

Beziers, 12 *Juin.* — Voici ce que la Société Républicaine de cette Ville écrit à la Convention nationale : « Cessez d'être les Représentans d'un Peuple dont vous ne pouvez plus faire le bonheur. Appelez d'autres Députés, qui ne portent point dans le sein de la Convention, vos haînes, vos querelles, vos discordes. Convoquez, dans le plus court délai possible, les Assemblées primaires.

Nîsmes, 15 *Juin.* — Le Conseil-général du Département a approuvé les délibérations contre-anarchiques des Communes de Nîmes, Alais, Uzès, St-Esprit, Beaucaire, etc. ; et a pris différentes mesures pour organiser l'insurrection Départementale.

Lyon, 18 *Juin.* — Chaque jour répand des lumières sur les trames affreuses qui étoient dirigées contre nous et sur les crimes de la Municipalité. Les Administrations, après avoir déclaré que l'unité et l'intégrité de la représentation nationale étoient violées, a appellé le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans ses Assemblées primaires.

St-Yrieix, (*Département de la Haute-Vienne*) 8 *Juin.* — Le District de cette Ville a voté pour la convocation des Assemblées primaires, qu'elle regarde comme le seul moyen d'écraser l'anarchie.

Lion *d'Angers*, 15 *Juin.* — Les Administrateurs du Département de Maine-et-Loire ont publié un récit de l'évacuation de la ville d'Angers. De ce récit qui répond victorieusement aux calomnies de Choudieu et de quelques autres Commissaires montagnards, il résulte que l'évacuation d'Angers a été nécessitée par la lâcheté des bataillons de Paris, et par l'impossibilité, *duement constatée*, de tenir la place.

Vannes. — Le troisième bataillon de Maine-et-Loire a exprimé dans une adresse vigoureuse, l'indignation que lui ont inspirée les événemens du 31 Mai et jours suivans. « S'il faut recourir » aux moyens extrêmes, dit-il, Les Français sont

» armés. . . . Leur marche égalera la rapidité de » l'éclair, *et celle qui voulut être Rome moderne* » *disparoîtra bientôt* ».

QUIMPER, 18 *Juin*. — Voici l'adresse énergiquement laconique du Département du Finistère à la commune de Paris. « Vingt-sept représentans du Peple sont dans les fers. Leurs vertus, leurs lumières leur ont acquis notre confiance, et ils méritoient la vôtre. Deux de ces honorables victimes, Gomer et Kervélégan, sont du Finistère. Nous répondons à la république de leur innocence; vous nous répondez de leur sûreté. Empêchez un crime de plus, OU CRAIGNEZ LA PROPHÉTIE D'ISNARD ».

RENNES, 24 *Juin*. — Notre force Départementale est en marche, accompagnée du citoyen Jehanne, notre Commissaire civil; bientôt elle embrassera nos frères du Calvados.

LORIENT, 17 *Juin*. — Les Commissaires montagnards Sevestre, Moulin, Gillet et Cavignac, ont publié une déclaration sur les événemens des 31 Mai, 1 et 2 Juin, et envoyé Sevestre, l'un d'eux, auprès de la Convention nationale pour lui dire, en leur nom, que le mécontentement est général dans tous les Départemens de la cidevant Bretagne, que ce mécontentement a été provoqué par les excès auxquels on s'est porté contre la Convention nationale, et par la foiblesse qu'elle a montrée en accédant aux vœux d'hommes armés qui, entourant le lieu de ses séances, lui ont dicté des loix; que l'indignation publique s'est accrue, lors sur-tout qu'on a vu MARAT désignant parmi les victimes celles qu'il croyoit dignes de sa clémence, et la Convention nationale déférant à ses propositions; lorsqu'on a vu le même député accusé d'avoir demandé un *Chef*, ne se justifiant de cette inculpation qu'en alléguant que le Chef dont il avoit parlé, ne devoit être qu'un GUIDE pour diriger le peuple dans son insurrection; que la confiance du peuple dans

la Convention est étrangement affoiblie ; qu'on révoque en doute si les décrets rendus depuis le premier Juin sont obligatoires ; qu'on refuse, dans quelques Départemens, de les publier ; que les représentans du peuple éprouvent, en plusieurs endroits, les dégoûts d'une injuste défiance ; que dans le Département du Finistère leur liberté a été hautement menacée, et leur autorité presque méconnue ; que la commune de Paris excite aussi de vives alarmes ; qu'on croit voir dans ses arrêtés, dans sa marche, le projet insensé de s'ériger en Commune dominatrice ; que pour lui en ravir l'espoir, si elle l'a conçu, *on s'arme de toutes parts, etc.*

Séance du 27 Juin.

Les Commissaires Caille le jeune et le Normand, Députés envoyés dans les Départemens du *Finistère* et des *Côtes du Nord*, rendent compte de leur mission ; ils annoncent que partout ils ont trouvé des Frères, qui comme nous sont debout, et prêts à venger l'outrage fait à la Représentation nationale, qu'ils organisent une force départementale, et que l'avant-garde est en marche.

Le Comité militaire fait son rapport sur l'organisation de la Force armée qui doit se rendre à Evreux ; il est arrêté, que le Département fournira, indépendamment de l'avant garde, deux Bataillons, dont l'un sera levé dans la ville de Caen, et l'autre dans les villes des autres Districts, avec la compagnie de Canonniers nécessaires, et que tout se tiendra prêt à marcher à la première réquisition.

On arrête ensuite, que le Bulletin sera imprimé au nombre de 1500 exemplaires, et envoyé aux Districts, pour être transmis aux Municipalités,

qui le feront lire au Prône et le déposeront à leur Greffe.

Les Citoyens Roujoux et Daniel, du Département du *Finistère*, Ruperon et Gaultier, de celui des *Côtes du Nord*, Membres du Comité central des Départemens réunis, ont justifié de leurs pouvoirs.

Séance du 28.

Un Courrier extraordinaire remet sur le Bureau un Paquet renfermant le Décret d'accusation porté contre Felix Wimphen, Général des Côtes de Cherbourg, et Barbaroux, Représentant du Peuple. Le Maire, le Chef de la Légion et le Commandant de la Gendarmerie, qui avoient reçu les mêmes dépêches, avec ordre du soi-disant Ministre de les mettre à exécution, les déposent sur le Bureau. L'Assemblée leur témoigne sa satisfaction de leur conduite ; et déclare que Wimphen et Barbaroux sont parmi des Frères, et *qu'on a pourvu à leur sûreté.*

du 28 *au soir.*

On procède à la nomination de deux Membres pour entrer dans la composition du Comité central des Départemens réunis. Les Citoyens Chastry l'*aîné* et Caille, *Procureur-Syndic* du District de Caen, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Membres du Comité central.

Petion, Représentant du Peuple, et l'un des proscrits, est introduit dans l'Assemblée, et félicite les Magistrats du peuple du grand caractère qu'ils ont développé dans les circonstances difficiles où la Patrie se trouve. Il ajoute qu'il est une des victimes échappées au fer des assassins, et qu'il vient chercher un asyle sur cette terre libre et hospitalière. Il sollicite vivement le Peuple de nommer un Tribunal vraiment National, pour prononcer sur le sort des Proscrits, mais

en même tems sur celui des Scélérats qui n'ont cessé de conspirer avec audace contre la liberté, de provoquer la dissolution de la Convention nationale, pour établir le despotisme sur ses ruines. Il a terminé par un tableau des dilapidations et de tous les excès commis par ces hommes de boue et de sang, qui veulent asservir la République à leur insolente domination. — PETION est accueilli avec le respect qu'inspire le malheur et que commande la vertu.

Des Députés de la Commune de Falaise traduisent à la barre *Jeannet*, neveu de *Danton*, et Lieutenant-colonel du 22e Régiment des Chasseurs à cheval en garnison à Falaise. Il résulte des différentes pièces dont on donne lecture, que cet Officier est convaincu d'avoir tenu des propos incendiaires et tendant à provoquer le meurtre ; qu'il a désobéi aux ordres du Général, en allant furtivement à Paris pour avoir un ordre du Ministre, de transférer ce Régiment à Orléans, ou de le désorganiser s'il n'obéissoit pas. L'Assemblée, après avoir entendu cette lecture et les réponses du prévenu, arrête, que provisoirement il sera mis en arrestation au Château de Caen, et qu'il sera informé sur son compte.

Les Citoyens *Caille* le jeune et *de Baudre*, Commissaires nommés par l'Assemblée générale, pour convoquer les Assemblées primaires du District de Falaise, et rendre compte de la conduite qu'ont tenue les Administrateurs de ce District, font part que d'après la conférence amicale qu'ils ont eue avec ces Administrateurs, ils ont reconnu en eux les principes de l'Assemblée, et que dans la ville de Falaise l'esprit public est à la hauteur des circonstances.

Séance du 30.

L'Assemblée suspend la fabrique de Bierre et d'Amidon jusqu'après la récolte.

Le Conseil-général d'Administration et des Autorités réunies du Département de l'Ardèche, adresse à l'Assemblée générale l'Arrêté qu'il a pris le 31 de ce mois, pour convoquer un Membre du Conseil-général de chaque Commune, deux de chaque Administration de District, des Corps Judiciaires, de Commerce, et les Corps constitués séant à Privas, pour aviser aux mesures de salut public et aux moyens d'anéantir tous les factieux, ennemis de la République une et indivisible.

L'Assemblée générale des citoyens des Sections de la Commune de Valence, Chef-lieu du Département de la *Drôme*, écrit qu'elle s'est constituée en permanence, et a arrêté à l'unanimité, 1°. Qu'elle reconnoît que la Convention a cessé d'être libre depuis le 31 Mai dernier; qu'elle voue à l'exécration publique les auteurs et complices des attentats commis contre la Représentation nationale, quel que soit le caractère dont ils soient revêtus; qu'elle appelle sur eux la vengeance de la Nation entière; qu'elle est prête à joindre la force de ses armes à celles de tous ces Français qu'un même sentiment anime pour venger les outrages qu'une faction liberticide a cumulés sur la tête des Représentans du Peuple, et qu'elle invite toutes les Sections de la République à se réunir et à opposer une résistance invincible à la tyrannie et à l'oppression.

L'Assemblée générale des Corps constitués du Département de *l'Aveiron*, annonce qu'elle a arrêté le 17 de ce mois, qu'il sera fait une Adresse à la Convention pour demander le rétablissement provisoire du Comité des Douze pour faire son rapport, et que les Tribunes de la Convention se tiennent dans le respect dû à la Représentation nationale; qu'il sera annoncé que le Peuple de ce Département est disposé à appuyer la justice de ses réclamations par la force des armes, si les factieux continuent à tyranniser

la Convention, et que le Département est chargé d'organiser une force armée qui partira en cas de besoin.

Les Corps constitués du Départemens du *Doubs*, réunis aux Commissaires des Sections, Sociétés populaires de Besançon et aux Députés des principales Communes du Département, écrivent qu'ils ont arrêté le 18 de ce mois d'adresser aux Parisiens un avis où on lit ces mots : « La Souveraineté du Peuple Français vient d'être outragée dans la personne de ses Représentans. Au récit des scènes d'horreur qui se sont passées, Parisiens, tous les citoyens de notre Département ont frémi d'indignation, ils ont pris les armes, ils partent.... Parisiens égarés que des Scélérats ont rendus l'aveugle instrument de leurs forfaits, nous venons vous éclairer.... Parisiens indolens qu'une fausse prudence tient à l'écart, nous venons vous éveiller. Et vous, vils agitateurs qui avez médité, dirigé ce complot odieux, tremblez, le voile est déchiré ; le jour de la vengeance approche, les Français sont las enfin de voir une poignée de factieux, régnant par la terreur, bouleverser la République ; ils ont conquis la Liberté contre le Despotisme, ils sauront la reconquérir contre l'Anarchie ».

Les Administrateurs du Département du *Gard* ; previennent que les troubles qui ont régné il y a trois mois à Beaucaire, pourroient avoir donné lieu à des récits exagérés et nuire aux intérêts du Commerce en éloignant les négocians d'une foire importante ; ils assûrent que la ville de Beaucaire est parfaitement tranquille et que tous les citoyens peuvent s'y rendre avec sécurité.

On donne lecture d'une Adresse des citoyens de Vire, réunis en Assemblée primaire, à la Convention Nationale. Ils déclarent que la Convention a perdu la liberté nécessaire à ses délibérations, que l'oppression de la représentation nationale met le peuple dans la nécessité de

reprendre l'exercice de sa souveraineté, et qu'ils adhèrent à toutes les mesures prises par l'assemblée générale du *Calvados*.

Un membre du Comité central des Départemens lit une lettre écrite à Pache par les députés de l'assemblée centrale des Communes de plusieurs Départemens, séante à Rennes; en voici un extrait:

« Parisiens, puisque vous ne montrez plus cette vertu qui tant de fois vous rendit précieux à la Liberté, nous franchissons l'espace qui nous sépare de vous. Ne craignez pas que nous allions, en farouches ennemis, porter dans votre Cité les horreurs de la guerre, nous ne voulons que ranimer votre courage abbattu, et partager avec vous la gloire de tetrasser les factieux qui vous oppriment; nous ne voulons que concourir à délivrer la Convention des maux qui l'assiègent; nous ne voulons enfin que rendre la liberté à des Représentans courageux que la violence a mis et retient dans les fers.... Pache, toi qui d'un œil sec et tranquille contemples leur sort, nous te le disons avec franchise, si le bras téméraire de quelque scélérat ose attenter à ce dépôt sacré que la France entière confie à la garde de Paris, ta tête en répondra. »

Lanjuinais, représentant du Peuple et l'un des proscrits par la faction dominatrice, est venu se jetter dans les bras de ses frères du *Calvados*, a été introduit dans l'Aassemblée au milieu des plus vifs applaudissemens.

ARRÊTÉ

De l'Assemblée Centrale des Départemens réunis.

Les Députés nommés par les Communes et Assemblées primaires des Départemens du *Morbihan*, du *Finistère*, des *Côtes-du-Nord*, de la *Mayenne*, de *l'Ille-et-Villaine*, de la *Loire inférieure*, du *Calvados*, réunis à Caen; Considérant que la gravité des circonstances ne leur

permet pas d'attendre plus long-tems l'arrivée des Députés des autres Départemens qui doivent se joindre à eux ; Considérant que la formation de leur Assemblée ne peut être différée sans compromettre la chose publique, dont le succès dépend de l'ensemble et de l'unité des mesures ; vérification faite de leurs pouvoirs : Jurent guerre éternelle aux Tyrans, aux Traîtres, aux Anarchistes ; jurent de maintenir la Liberté, l'Égalité, la République une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés ; jurent de n'employer les pouvoirs qui leur sont confiés, que pour faire respecter la Souveraineté du Peuple ; et déclarent au nom de leurs Commettans, qu'ils se constituent en *Assemblée centrale* de résistance à l'Oppression.

L'ASSEMBLÉE ARRÊTE que le présent Arrêté sera imprimé et affiché dans l'étendue des Départemens réunis, et envoyé aux autres Départemens de la République.

Signé GAULTIER, *Président* ;

LOUIS CAILLE, *Secrétaire*.

PARIS. Le pillage est *en permanence* dans cette malheureuse Ville ; les autorités qui ont eu l'air de vouloir l'empêcher, n'y ont pas réussi ; premièrement parce qu'ils ont eux-mêmes paralysé l'action de la force publique ; en second lieu, parce qu'on n'a pu croire qu'ils voulussent de bonne foi s'opposer à des brigandages qu'ils avoient jusques-là provoqués et partagés. D'ailleurs une preuve sans réplique que la Commune ne déploie pour le maintien de l'ordre qu'un zèle apparent et hypocrite, c'est son opposition à la nomination du brave Raffet et la protection ouverte qu'elle accorde à son concurrent le *Septembriseur* Henriot. Elle a réussi à annuller le premier scrutin, et en a fait faire un second à haute voix. Ce moyen

a écarté tous les Citoyens, qui sous le poignard, n'ont pas le courage de professer hautement leurs principes anti-anarchiques, et cependant Raffet, a encore obtenu la majorité; il a réuni plus de quatre mille neuf cents voix, tandis que Henriot n'en a eu que quatre mille cinq cents. Or, comme on ne peut douter que tous les brigands, tous les assassins, tous les Maratistes se soient empressés de donner leurs suffrages à leur digne chef, on doit en conclure que le nombre des brigands, assassins et Maratistes de Paris, ne s'élève pas au-dessus de quatre mille cinq cents. Ainsi, Républicains de tous les Départemens, c'est contre cette poignée de scélérats que vous aurez à combattre; tel est le nombre de ceux qui déshonorent et tyrannisent vingt-cinq millions d'hommes qui veulent êtres libres; tel est le nombre des émissaires Cobourg et de Pitt, des correspondans de l'armée *Royale Chrétienne*. Votre approche, le seul bruit de votre approche suffira pour les anéantir.

Un nommé *Prière*, agent du soi-disant Conseil-exécutif et chargé par lui d'une mission auprès du Général Wimphen, a profité de la liberté qu'on a eu la bonté de lui accorder à Caen, pour répandre, sous le nom de rapport, le roman le plus impertinent et le plus calomnieux. Il assure avoir vu le 13, au milieu du Conseil-général du Département du *Calvados*, Louvet, qui n'est parti de Paris que le 26, et Gorsas et Lariviere qui étoient alors à Falaise; il ajoute, avec la même véracité, que Wimphen avoit dit qu'il iroit à Paris avec soixante mille hommes, QUAND IL AUROIT JOINT LA VENDÉE. Tels sont les hommes qu'emploie le Gouvernement actuel; tel sont les moyens par lesquels on forme l'opinion. (*Voyez le rapport ci-joint.*)

Vergniaud a publié une lettre très-énergique à Barrère et à Robert Lindet; il y résume leur conduite et leurs principes à l'égard des Députés

proscrits ; il y prouve qu'ils sont des *imposteurs* et des *assassins* ; des imposteurs, puisqu'ils accusent des hommes contre lesquels ils ne peuvent faire de rapport ; des *assassins*, puisqu'ils tiennent sous la hache des vengeances populaires des hommes qu'ils n'osent traduire devant les Tribunaux. Cette lettre, qui porte un grand caractère de probité, et qui est frappée au coin de la véritable éloquence, est terminée par ces mots : « Ma vie peut être en votre puissance. Vous avez dans les dilapidations effrayantes du ministère de la Guerre, pour lesquelles vous vous montrez si indulgens, une liste civile qui vous fournit les moyens de combiner de nouveaux mouvemens et de nouvelles atrocités. Mon cœur est prêt : il brave le fer des assassins et des bourreaux. Ma mort seroit le dernier crime de nos modernes décemvirs. Loin de la craindre, je la souhaite : bientôt le Peuple éclairé par elle, se délivreroit de leur horrible tyrannie ».

Les Membres du Comité de Rédaction,

Signé CHATRY, MAUGER, DUHAMEL.

A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy, 1793.

N°. 4.

BULLETIN

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉUNIE AU CHEF-LIEU DU CALVADOS.

Séance du premier juillet.

L'ASSEMBLÉE générale du département se constitue, et nomme pour son président le citoyen Chaix, pour vice-président le citoyen de Baudre, pour procureur-syndic le citoyen Mauger, et le citoyen Brisois suppléant; pour secrétaire le citoyen Lapoterie, et le citoyen Mariette adjoint.

Des députés de la commune de Falaise amènent le citoyen Duhem, frère du député montagnard, et lieutenant au 22e régiment des chasseurs, convaincu d'avoir tenu des propos séditieux. Lecture à lui faite des dénonciations qui existent contre lui, l'assemblée arrête qu'il sera provisoirement mis en état d'arrestation au château de cette ville.

Séance du 2.

On procède à la nomination des membres qui doivent composer les différens comités.

Il est arrêté que les receveurs des districts continueront provisoirement à verser dans la caisse du payeur général de ce département, tous les fonds qu'ils doivent y envoyer.

Le citoyen Kervelegan, représentant du peuple, paroît à la séance; il exprime sa satisfaction d'être

entré sur une terre hospitalière, et d'y trouver des frères et des amis. « Depuis quatre ans, a-t-il dit, je » travaille pour affermir notre liberté ; et si elle » périt, je périrai avec elle ».

Des gendarmes de Falaise amènent le nommé J. Frédéric Yosse, se disant concierge de l'hôtel de la guerre, chargé par le ministre de l'inspection des chevaux; son passeport n'étant pas revêtu des formalités prescrites par la loi, il est provisoirement mis en arrestation au château, comme suspect d'être un agent de la faction dominatrice.

On fait part à l'assemblée que le comité de salut public de Paris doit envoyer des grains dans les départemens d'Eure et du Calvados, avec une forte escorte: cet envoi de grains n'étant qu'un prétexte de faire entrer une force armée, on arrête de demander aux citoyens composant l'escorte, si c'est comme frères qu'ils viennent les apporter, et dans ce cas les inviter à laisser les grains, et de se retirer après avoir reçu l'accolade fraternelle; et dans le cas contraire, d'opposer la force, si les moyens de persuasion n'ont aucun effet.

Séance du 3.

Les cantons sont invités de nommer un suppléant, qui se concertera avec le député, pour que l'un ou l'autre soit toujours présent à l'assemblée.

Des commissaires de la Gironde justifient de leurs pouvoirs, et remettent sur le bureau différens arrêtés de la commission populaire de salut public de ce département.

L'assemblée générale envoie son président, à la tête d'une députation, au-devant du bataillon que le département de l'Ille et Vilaine fait marcher contre

l'anarchie. Cette députation se réunit aux autorités constituées, à la garde nationale, aux dragons de la Manche, aux chasseurs de la Bretèche et aux sociétés populaires. L'entrée des braves Bretons se fait aux acclamations des citoyens et au bruit de l'artillerie. Les Bretons et leurs frères les Normands s'unissent, se confondent, et viennent défiler ensemble au son d'une musique guerrière sur la place de la Liberté. Le vice-président de l'assemblée générale y prononce un discours, où la sainte haine de l'anarchie brille à côté des sentimens les plus fraternels pour les républicains armés contre les brigands. Le commissaire civil, qui accompagne le bataillon de l'Ille et Villaine, répond par le serment de vaincre les factieux ou de périr. Des acclamations universelles garantissent l'exécution de ce serment; les cris de *vive la république une et indivisible* retentissent de toutes parts, et nos frères se rendent aux vœux des citoyens, qui se disputent le plaisir de leur donner l'hospitalité.

On lit la lettre suivante du département de l'Eure.

Evreux, 2 juillet — Citoyens, nous n'avons rien de nouveau à vous apprendre sur notre situation. Les inquiétudes qui nous avoient été données sur le départ des forces de Paris, sont dissipées; nous avons même été instruits que les canonniers, sur la proposition qui leur en a été faite, ont été indignés; qu'ils ont déclaré vouloir attendre à bras ouverts et sans armes, leurs frères du Calvados et de l'Eure, ce qui concorde assez avec une autre nouvelle reçue d'une ville où l'on attendoit neuf cents hommes qui n'y sont point arrivés.

Nous exerçons la force armée, en la détachant pour différentes expéditions: car nous sommes comme dans

un pays ennemi, attendu que les Maratistes font les derniers efforts pour comprimer la manifestation de l'opinion du plus grand nombre, qui attend en silence que nous soyons en force pour se montrer.

Par le comité de correspondance, signé DELAROETY.

Une autre lettre mandoit précédemment de la même ville :

Evreux. — L'avant-garde du Calvados a été reçue avec enthousiasme dans nos murs. Le jour de son arrivée a été pour toute la ville un jour de fête. L'allégresse a été commune au peuple et à ses magistrats, aux citoyens et aux différens corps militaires. La bannière du Calvados, qui a été déployée la première contre l'anarchie et le brigandage, a été saluée par l'artillerie. La plus douce fraternité unit les républicains de l'Eure et ceux du Calvados. — En passant par Bernay, l'avant-garde calvadocienne a trouvé un peuple prévenu, et des dispositions suspectes; cependant elle s'est abandonnée à la loyauté des citoyens, et a accepté parmi eux l'hospitalité. Mais pour éviter toute surprise, les canonniers avoient pris, avec leurs pièces, une position avantageuse, et y ont bivouaqué toute la nuit.

Dax. — La société républicaine de cette ville a envoyé au résidu de la convention nationale une adresse dont les principes sont gravés dans tous les cœurs républicains. « Nous pouvons douter, y dit-elle, s'il existe encore une convention nationale en France, quand nous la voyons notablement entamée par l'esprit de parti et la violence. Nous vous déclarons que Pétion, l'incorruptible Pétion, qui a été l'idole de Paris juste et impartial, n'a point démérité à nos yeux, non plus que les autres députés suspendus avec

lui, en tonnant contre les anarchistes, les brigands, les assassins, ni en s'opposant courageusement aux entreprises liberticides de la corporation monstrueuse, dont le but est d'asservir les départemens... Nous vous trouvons inexcusables de vous laisser subjuguer par la troupe scélérate des factieux de Paris. Ce n'est pas la distance qui fait notre sécurité à leur égard. Nous sommes près, et pour ainsi dire sous la volée du canon des Espagnols, et nous n'en sommes que plus ardens à les attaquer. On nous annonce une fête civique! L'histoire nous fait connoître un peuple à qui il ne falloit que deux choses pour l'asservir : *du pain et des spectacles*. Pour nous, nous ne demandons du pain, que quand les élémens déchaînés contre nos récoltes, auront rendu nos pénibles travaux inutiles. Pour des fêtes, nous pensons qu'il ne peut y en avoir dans les circonstances actuelles, pour de vrais républicains, avant le jour où ils partiront pour aller venger la représentation nationale des amertumes dont on l'abreuve. » — Le district, la municipalité, le tribunal de paix et le tribunal criminel du département des Landes ont solemnellement adhéré à cette adresse.

Digne, 14 *juin*. — Les citoyens de cette ville réunis en sections, écrivent ainsi aux députés séants à Paris : « Les députés dénoncés par le peuple de Paris ont notre confiance. Ici nous abhorrons la Montagne; ici nous voulons le respect des personnes et des propriétés; ici nous avons anéanti depuis long-temps ces comités révolutionnaires et secrets qui, par leurs mesures inquisitoriales, ont fait un nombre infini d'ennemis à la révolution. Voilà quelle est notre profession de foi. Peut-être dira-t-on encore que le Midi est en contre-révolution. Oui, nous sommes en con-

tre-révolution, si c'est l'être que de ne pas aimer l'anarchie, vouloir la liberté et l'observation des loix. Et vous, dignes représentans, victimes de votre zèle pour la liberté, martyrs de vos opinions vraiment républicaines, consolez-vous, vous ne serez pas long-temps en état d'arrestation. Le peuple des départemens vous a jugés; il est levé pour vous venger. Le temps approche où vos ennemis démasqués recevront le prix de leurs crimes. Qu'ils tremblent, les traîtres! la vengeance d'un peuple irrité est terrible. »

Bordeaux 25 *juin.* — La commission populaire du département de la Gironde a écrit au département du Calvados la lettre suivante : « La commission populaire de salut public, composée de toutes les autorités constituées de la Gironde, apprend que la convention nationale, par une suite des violences et de l'oppression qu'elle éprouve, a lancé contre vous des décrets menaçans. La confiance et l'opinion sans lesquelles toute puissance est nulle, se sont éloignées de la convention depuis qu'elle est subjuguée par les factieux qui l'assiégent. C'est donc en vain que la foudre gronde sur vos têtes; elle ne vous atteindra pas. Ne doutez point que les vrais amis de la liberté ne s'élancent entr'elle et vous. Union et fraternité. » A cette lettre étoit jointe une déclaration qui, après un préambule vigoureux, est ainsi conçue : « Déclare (la commission de salut public) à tout le peuple français, au nom de celui de la Gironde, qu'elle regarde comme non-avenus tous les décrets rendus contre des administrations qui ont formé la résolution courageuse de résister à l'oppression. Déclare en outre que, conformément au vœu du peuple de ce département, elle emploiera

la force dont il l'a autorisée à disposer, pour mettre la convention nationale en état de délibérer librement, et de garantir la nation des conspirations qui ont été tramées et qui se trament tous les jours contre sa souveraineté ; invite toutes les commissions de salut public, toutes les administrations et toutes les assemblées que le peuple a investies de ses pouvoirs, à l'effet de le préserver de la tyrannie et de le sauver de l'oppression, à adhérer à la présente déclaration ». —— Trois lignes sont jointes à ces deux pièces ; les voici : « Vous avez reçu nos arrêtés, vous devez connoître nos principes et nos vues. Nous connoissons également les vôtres. Notre force s'organise : elle va partir ».

Voici la liste d'une partie des départemens et des communes qui ont adhéré par des adresses formelles aux mesures prises par le département de la Gironde : —Départemens du Jura, de Rhône et Loire, du Calvados, de Lot et Garonne ; ces départemens ont des commissaires à Bordeaux ; — communes d'Yvrac, de Sainte-Luce, de la Réole, d'Hure, de St.-Martin du Puy, de St-Martin de Lerm, de Gironde, de Camiran, de St-Sève, de Loubens, de Lapuyade, de St-Michel, de Fossés et Baleyssac, de Montagoudin, de St-Hilaire, de St-André du Garn, de Bagas, de St-Pardon de Conques, de Lourdes, de Langon, de St-Nicolas de Grave, de Barie, de Cenon la Bastide, de Toulouse, de Cahors, de Pons, etc. Le bataillon de Bordeaux, qui se trouve à l'armée des Pyrénées occidentales, a aussi manifesté les mêmes principes.

Le ministre de la justice ayant informé le citoyen Lapeyre, qu'il venoit d'être nommé l'un des jurés du tribunal criminel extraordinaire (révolutionnaire de

Paris), ce citoyen a refusé toute espèce de service auprès de ce tribunal, qui n'est qu'un instrument de tyrannie.

Marseille. — L'administration du département des Bouches-du-Rhône a rendu permanentes les assemblées des sections de son ressort ; il a été défendu au commandant de la gendarmerie nationale d'exécuter la requisition de l'accusateur public du département du Var, pour la traduction à Toulon des prisonniers justiciables du tribunal populaire de Marseille. Les membres de toutes les autorités constituées ont prêté le serment de ne plus reconnoître les décrets de la convention nationale, depuis le 31 mai, jusqu'au moment où la liberté lui sera rétablie dans son intégralité; de reconnoître le tribunal populaire de Marseille, de maintenir la république une et indivisible, la liberté et l'égalité, de faire respecter les personnes et les propriétés, et d'adhérer au manifeste de Marseille. Ensuite l'assemblée, reconnoissant que les pouvoirs délégués par le peuple ne l'ont été qu'à la représentation nationale collective ; a déclaré, comme principe incontestable, que la convention n'a pu déléguer des pouvoirs à aucun commissaire, encore moins à des membres pris dans son sein ; qu'en conséquence tous les ordres émanés de ces commissaires, étant infectés de ce vice radical, sont nuls. On a arrêté de plus que ces commissaires qui paroîtront dans le département, seront mis en arrestation.

Les membres du comité de rédaction, *Signé*, Le Brisois, de Beaudre, Benard de Lisieu.

A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy, 1793.

(N°s. 5 et 6.)

BULLETIN
DES
AUTORITÉS CONTITUÉES,
RÉUNIES A CAEN.
Chef-lieu du département du CALVADOS.

SÉANCES des 4, 5 et 6 juillet, l'an deuxième de la République une et indivisible.

UNE députation de bataillon d'Isle et Vilaine vient exprimer à l'Assemblée la haine que les Bretons ont vouées aux tyrans et aux anarchistes, et leur desir d'anéantir, avec leurs frères du Calvados, de l'Eure et des Départemens méridionaux qui sont en marche, la faction dos dominateurs de Paris. — Le président répond à l'orateur, et lui donne l'accolade fraternelle.

Le comité de salut public fait son rapport, sur la nécessité de lever l'embargo mis sur les commestibles destinés pour Paris. L'assemblée considérant que la majorité des citoyens de cette ville est dans les bons principes, qu'elle veut la république une et indivisible, qu'elle hait l'anarchie dont elle vient tout récemment encore d'éprouver les dangereux effets, et que sous ce rapport, il faut considérer les Pari-

siens comme des frères malheureux qui nous tendent les bras, arrête que le travail du comité sera communiqué à l'assemblée centrale des Départemens, pour le prendre en considération, et que le passage du bac de Colombelle sera provisoirement rétabli.

Les Administrateurs du Département du Bas-Rhin annoncent que, par une délibération du 13 du mois dernier, ils ont exclus chez eux le numéraire, et ordonné que celui mis en circulation sera saisi partout où il se trouvera dans le places et voies publiques; ils préviennent les Administrateurs de Département de faire connoître cette mesure à leurs administrés, afin d'éviter toute surprise ou désagrément dans les envois d'espèces qu'ils pourroient faire dans le département du Bas-Rhin.

Le citoyen Molleveault, représentant du Peuple et président de la commission des Douze, se présente à l'assemblée; il dit qu'échappé aux fers de ses bourreaux, il accourt sur une terre hospitalière pour y respirer l'air de la liberté. Le Président lui donne l'accolade fraternelle, et l'assure qu'il trouvera ici des frères ardens à venger l'attentat commis contre la Représentation Nationale.

Du 5 Juillet.

Le maire de la commune d'Hérouvillette, instruit qu'un détachement de la force armée de Beuvron, ayant à sa tête un Officier municipal revêtu de son écharpe, se répandoit dans les campagnes pour enlever les grains, a fait battre la générale; fait sonner le tocsin et à marché contre le rassemblement, auquel il a fait mettre bas les armes. L'Officier mu-

nicipal et deux des commandants de la force armée sont conduits par ses ordres devant l'assemblée générale qui approuve la conduite du Maire, et arrête qu'il en sera fait mention au bulletin.

Il est arrêté que tout Citoyen salarié par la République ne pourra toucher son traitement, que préalablement il n'ait justifié de la prestation de son serment de résistance à l'oppression.

Un élève en chirurgie, le citoyen Sirey, de la Gironde, employé à l'hôpital militaire, demande à se réunir à nos frères d'Evreux. — Mention honorable.

Il est arrêté que toutes les communes qui ont besoin de subsistances sont autorisées à s'approvisionner dans tous les districts, en n'employant ni armes ni attrocpemens; que leurs députés s'adresseront préalablement à la municipalié de chaque commune pour lui faire part de leur mission et l'informer de la quantité de grains qu'ils se proposent d'acheter, et lui remettre le nom des vendeurs après l'achat. Arrêté également que les communes sont libres de demander particulièrement des secours de grains au Ministre de l'intérieur, en prenant l'attache du directoire du département.

Des députés de l'assemblée centrale déposent sur le bureau la déclaration de cette assemblée, il en sera fait mention au bulletin.

Du 6 Juillet.

Le bataillon de Caen, qui doit se rendre à Evreux, est organisé et part demain.

Assemblée centrale des Départemens du Nord-Ouest.

Arrêté du 2 Juillet 1793, l'an 2 de la République, une et indivisible.

L'ASSEMBLÉE CENTRALE des Départemens réunis à Caen, considérant que les Droits de l'homme ont été méconnus, notamment dans l'article II, qui porte : » Le but de toute association politique est la conser- » vation des droits naturels et imprescriptibles de » l'homme. Ces droits sont la Liberté, la Propriété, » la Sûreté et la Résistance à l'oppression ». Et dans l'article VI qui porte : « La loi est l'expression de la » volonté générale ; tous les citoyens ont le droit de » concourir personnellement, ou par leurs Représen- » tans à sa formation. Elle doit être la même pour » tous, soit qu'elle protège ou qu'elle punisse, etc. »

Considérant que les événemens arrivés dans la ville de Paris, à la fin du mois de Mai, et dans les premiers jours de Juin dernier, ont évidemment été dirigés par une faction liberticide ; que la Majesté du Peuple Français a été outragée dans la personne de ses Représentans ; que la violation de tous les principes a été exercée à main armée ; que la convention nationale a cessé de représenter le Peuple Français, au moment où trente-quatre de ses Mandataires ont été illégalement mis en état d'arrestation ;

Considérant qu'il est devenu indispensable de mettre un frein aux projets désastreux des Autorisés constituées de Paris, dont la coupable intention est d'usurper tous les pouvoirs, et parvenir à leur but par tous les attentats et tous les crimes :

Déclare, au nom de ses commettans, qu'elle re-

garde comme nuls tous les Actes émanés de la section de la Représentation nationale, qui a continué de délibérer depuis le 27 Mai dernier, ne pouvant reconnoître l'expression de la volonté générale dans ces Actes, jusqu'après la révision qui en sera faite par la Convention Nationale, rendue à son intégralité et à sa liberté.

L'assemblée déclare, au nom de ses commettans, qu'elle invite Félix Wimpffen, Général en chef des armées des côtes de Cherbourg, qui, par ses vertus et ses talens militaires, a bien mérité de la Patrie, à accepter le commandement des forces Départementales du Nord-Ouest, qui marchent vers Paris. L'assemblée arrête qu'expédition du présent Arrêté sera envoyé au général Félix Wimpffen, dans le jour.

Le général Félix Wimpffen s'étant présenté à la Séance, le Secrétaire lui a donné lecture de l'Arrêté pris à son égard, et lui a remis l'expédition. Le Général a accepté, et a prêté le serment.

L'assemblée arrête que les Déclarations et Arrêtés précédens seront imprimés, pour être envoyés à tous les départemens de la République.

Certifié conforme.

Signé L. J. ROUJOUX, *Présid.*, L. CAILLE, *Secrét.*

Félix WIMPFFEN, Général en chef de l'armée des Côtes de Cherbourg et des forces armées départementales du Nord et de l'Ouest de la République Française une et indivisible ; aux bons Citoyens de Paris : SALUT.

Déjà une fois j'ai contribué essentiellement à sauver la République, et les factieux m'ont calomnié et persécuté.

Aujourd'hui que je suis appellé à la sauver plus efficacement encore, ils me proscrivent, ils mettent ma tête à prix.

Les méchans vous disent : « Félix Wimpffen marche contre Paris ; » n'en croyez rien ; je marche vers Paris, pour Paris, et pour le salut de la République une et indivisible ; j'y marche par le vœu du Peuple : non pas d'une fraction du Peuple d'une ville, mais du Peuple de la majorité des Départemens, du Peuple Souverain, comme aucun de vous n'en douteroit, si le pouvoir inquisitorial de la Commune de Paris permettait aux Journalistes véridiques de faire circuler leurs feuilles.

Bons Citoyens de Paris, rallions-nous pour la cause commune !.... Je commande les Bretons et les Normands.

Frères, je fraterniserai avec vous ; mais mes ordres portent de combattre tous ceux qui inquiéteroient ma marche : je les combattrai, et je les vaincrai ; la vérité sera entendue, et justice sera faite.

Le Général FÉLIX WIMPFFEN.

Proclamation de l'Assemblée Centrale de résistance à l'oppression, réunie à Caen, aux Citoyens Français.

La force départementale qui s'achemine vers Paris, ne va pas chercher des ennemis pour les combattre ; elle va fraterniser avec les Parisiens ; elle va en imposer aux factieux par sa contenance ferme et tranquille ; elle va raffermir la statue chancelante de la Liberté. Citoyens, qui verrez passer dans vos murs, dans vos hameaux, ces Phalanges amies, fraternisez avec elles : ne souffrez pas que des Monstres altérés

de sang s'établissent au milieu de vous, à dessein de les arrêter dans leur marche : ne souffrez pas que des attroupemens se forment au son lugubre du tocsin; confondus parmi nos ennemis, nous ne pourrions plus vous distinguer.

Signé, L. J. ROUJOUX, Président; LOUIS CAILLE, Secrétaire.

L'Assemblée Centrale a aussi publié son Manifeste; il présente l'énergique et rapide tableau des crimes de la faction régnante ; il est terminé par ces mots qui s'adressent aux Parisiens :

« Nous vous recommandons les honorables proscrits qui sont dans vos murs. Quand la fureur des brigands les menace, que le courage des gens de bien les rassure. Epargnez à notre ville une tache nouvelle ! Empêchez que la mesure du crime soit comblée ! --- Mais toi, Pache, et tous les tiens, et tes Municipaux, et tes Cordeliers, et tes Femmes révolutionnaires, tous, tous, vous nous répondez, vous nous répondez sur vos têtes, nous ne disons pas seulement d'un mouvement qui déterminerait l'assassinat de ces victimes dévouées, nous disons aussi, de toutes les espèces d'accidens qui pourroient, d'une manière en apparence moins violente, terminer leur vie !... »

Evreux, premier juillet. --- Voici un trait qui caractérise les vrais Républicains, et qui prouve en même tems les infâmes manœuvres qu'on emploie pour calomnier les défenseurs de la liberté. En passant par Bernay, quelques Volontaires du Calvados ont partagé leur pain avec des citoyens indigens. Ces braves gens s'écrioient : Comme on nous trompe ! on

dit que ces braves gens viennent pour nous piller, nous égorger, et ils nous donnent du pain. --- Les Dragons de la Manche, appellés à Versailles par le Conseil exécutif, ont jurés de rester dans nos murs pour les défendre jusqu'à la mort. Les Chasseurs nationanx se sont presque tous incorporés dans ce brave Corps; le Capitaine des Chasseurs a donné un exemple de patriotisme bien rare, en s'enrôlant comme simple Dragon. --- Hier, la générale a battu; tous les Corps armés se sont réunis, sous les deux Bannières de l'Eure et du Calvados, et ont été passés en revue par le Commandant-général et les Autorités constituées. Après un discours plein d'énergie, prononcé par un Administrateur du Calvados, toute la troupe a juré l'unité et l'indivisibilité de la République, respect aux loix, haine à l'anarchie. Les citoyens d'Evreux, les braves Cavadociens, les Dragons de la Manche, la Gendarmerie, se sont donné des preuves de la plus intime fraternité, ils ont juré de faire le service militaire avec la plus grande exactitude, de regarder la ville comme un camp, et d'appeller, par une intrépide fermeté et un courage inébranlable, tous leurs frères des Départemens, au soutient de la cause sacrée de la liberté. L'air a rétenti du chant républicain des Normands et du délicieux *ça ira*.

5 *Juin*. --- Quelques Maratistes tourmentoient Pacy et osoient de-là menacer notre Ville et nos dignes Administrateurs. Un détachement des forces Départementales, de nôtre Garde nationale et des Dragons de la Manche, s'es porté sur Pacy. A son approche, les Maratistes ont pris la fuite, les ci-

toyens sont accourus en foule au-devant de leurs libérateurs, on s'est embrassé fraternellement, on a crié *vive la République*, on a bu le vin de l'hospitalité. Il en sera de même à Vernon et dans toutes les autres villes qu'on croit peuplées de Maratistes, parce que quelques hommes corrompus ou turbulens crient si haut, s'agitent si fort, se multiplient tellement par leur funeste activité, qu'ils ont l'air de former l'opinion publique. — Pour réduire au silence ses vils calomniateurs, le département de l'Eure a arrêté que son bulletin porteroit pour devise : *République une et indivisible*; *guerre à la royauté et à l'anarchie.*

Les membres du comité de Rédaction,

Signé LE BRISSOIS, DEBAUDRE, BENARD de Lisieux.

L'assemblée témoigne la plus vive indignation, à la lecture d'un journal portant que *Lindet et Duroi*, suivant avec acharnement leur système de calomnie, ont osé avancer que le département de l'Eure arrêtoit le cours des subsistances, et qu'il vouloit couper toute communication du côté de Rouen. L'assemblée a vu dans cette atroce calomnie, le dessein perfide d'exaspérer les citoyens de Rouen, et de les porter à s'armer contre leurs frères d'Evreux. Elle arrête que le démenti le plus formel sera donné à ses calomniateurs dans le prochain bulletin.

Un citoyen qui désire ne pas être connu, offre 300 bottes de foin pour les chevaux des dragons de la Manche. L'assemblée arrête au milieu des plus vifs applaudissemens, que l'offre généreuse et le trait de modestie de ce citoyen, seront honorablement mentionnés en son procès-verbal et insérés au bulletin.

DEPARTEMENS REUNIS.

Assemblée centrale de résistance à l'oppression, séante à Caen.

L'assemblée centrale du département du Nord-Ouest, vient de publier la déclaration solemnelle qu'elle fait à la France entière, des motifs et de l'objet de sa formation.

» Français et Concitoyens, s'écrie l'assemblée, après les attentats du 10 mars et du 31 mai, après les forfaits du 2 juin, nous avons demandé justice; nous ne l'avons point obtenue. Plusieurs départemens ont fait entendre leurs réclamations, on les a méprisées. Beaucoup d"autres encore ont parlé, ils ont parlé vainement. Indignés d'une oppression semblable, les Républicains du Nord et de l'Ouest se sont levés. Réunis dans leurs sections ou dans leurs assemblées primaires, ils nous ont dit : allez vous réunir à nos frères du Calvados qui ont avec nous levé l'étendard de la sainte insurrection. Constituez-vous *Comité central de résistance à l'oppression*, et nous nous sommes constitués.

Au Midi cependant un cri général d'indignation se faisoit entendre. Marseille bientôt délivrée de ses anarchistes, Bordeaux toujours intacte, Lyon tout récemment victorieuse de la tyrannie, et le Gard, et l'Ardêche et l'Hérault, et dans les départemens circonvoisins, des milliers de républicains surpris qu'on eût espéré de les asservir, demandoient réparation prompte, et prompte vengeance. On osoit ne pas écouter. L'Ain, le Doubs, le Jura se soulevoient, impatiens du jong; on feignoit de ne les point apper-

cevoir. Assis sur un trône municipal à Paris, quelques factieux en écharpe, et dans le sein même de la convention, plusieurs représentans infidèles ne craignoient pas de se constiuer en révolte ouverte contre le peuple Français, dont la majorité venoit de s'expliquer. Surprise d'une telle audace, Marseille en un jour organise et fait partir ses légions. Le Midi tout entier s'ébranle. Des diverses extrémités de la République, du Jura, des Alpes et des Pyrénées, à la fois, de nombreux bataillons descendent. Et vous aussi, nos commettans, fiers habitans de ces contrées si peu faites pour l'esclavage, enfans de l'Armorique et de la Neustrie, vous aussi, vous en appellez à vos armes.

Déjà les bannières du Calvados, de l'Isle et Vilaine, et de l'Eure, se réunissent aux cris de l'allégresse commune. Déjà votre avant-garde est dans Evreux, toute entière insurgée contre les usurpateurs. Vous voulez qu'on les punisse, et ils seront punis.

Ici l'assemblée fait la longue énumération des crimes que la France entière reproche à la faction dominatrice.

Massacres de septembre, dilapidation du trésor national, corruption du ministère, perversion entière de la morale et du caractère français, violation des propriétés, doctrine de sang ouvertement prêchée, protection accordée au lâche et ambitieux d'Orléans; érection d'un tribunal sanguinaire, dont le glaive épargne le crime et ne frappe que la vertu; despotisme des proconsuls envoyés dans les départemens; conciliabules tenus chez le maire de Paris et scandaleusement protégés, levée d'une armée prétorienne, sédition du 31 mai et du 2 juin légalisée,

sainte insurrection de la majorité du peuple français traitée de révolte ; dissolution de la représentation nationale, oppression des citoyens, triomphe enfin de l'anarchie.

Tels sont les forfaits que l'assemblée reproche, à la face du ciel, aux scélérats qui précipitent la France dans l'abyme.

S'adressant ensuite aux Républicains de l'Ouest et du Nord, » Vous êtes prêts, leur dit-elle, vengeurs de la patrie. L'impatiente ardeur qui vous a saisis, sera incessamment satisfaite. Nous, vos mandataires, spécialement envoyés pour cet objet de salut public, nous allons accomplir une coalition sainte. Nous allons tout disposer pour que rien ne vous arrête dans votre marche victorieuse, et vos frères du Midi n'arriveront point avant vous. »

Caen, 5 Juillet. --- Les pères de famille se dévouent eux-mêmes à la sainte cause de la Liberté ; des mères oubliant la foiblesse de leur sexe, demandent l'honneur de marcher avec les bataillons des départemens. Les sociétés populaires sont très-prononcées. L'assemblée centrale a pris un arrêté pour faire passer à Evreux 800 sacs de bled, avec des fourages en foin, paille et avoine, pour 1000 chevaux.

Cinq à six espions du Pouvoir exécutif parcouroient l'Eure et le Calvados, pour en examiner les mouvemens, sonder les dispositions des citoyens, et surtout pour y répandre les principes désorganisateurs et l'affreuse doctrine de Marat. Il paroît que d'après les mesures prises pour s'assurer de ces émissaires, ils ont cru prudent de quitter le territoire des deux départemens ; car ils se sont repliés sur l'Orne, et

vont visiter Alençon, l'Aigle, Argentan, et autres villes voisines. L'assemblée générale de l'Eure en a donné avis au département de l'Orne, l'a invité à aviser aux moyens les plus prompts, d'éloigner de son sein ces apôtres d'anarchie.

Toulouze. --- Un Représentant du peuple, que son devoir appeloit ailleurs, le capucin Chabot, est venu à Toulouse altérer le calme dont cette ville jouissoit au milieu des orages de la révolution. Sa présence a été une calamité publique : plusieurs départemens du Midi en ont conçu de justes alarmes et se sont empressés de dénoncer ses projets à la Convention.

Le peuple de Toulouse, au-dessus de toute autre passion que celle de la vérité et de la justice, reproche à François Chabot, sans mandat, sans pouvoir, sans caractère public dans le départemert de Haute-Garonne, de s'être néanmoins livré à des procédés arbitraires, des abus d'autorité, des actes d'oppression. Ainsi fit Verrés.

Il lui reproche d'avoir attenté à l'ordre public, en provoquant une sorte de congrès de plusieurs Représentans du peuple, et des sociétés populaires du Midi. C'est jouer le rôle de Catilina.

Il lui reproche de s'être déclaré ouvertement désorganisateur et anarchiste, en excitant le peuple à l'insurrection, en prêchant la violation des propriétés et l'oubli de la morale. Ainsi prêche Marat.

Ce prêtre scandaleux a soutenu publiquement que les mœurs étoient un mot insignifiant ; que les femmes pouvoient s'abandonner à leurs desirs et à leurs caprices : En un mot, il s'est joué impunément de

toutes ces vérités morales et religieuses, de tous ces rapports de pudeur et de convenance qui jusqu'à présent avoient fait le bonheur des individus et la règle des sociétés humaines. Telle est la doctrine d'Arétin.

Ainsi le capucin Chabot est tout-à-la-fois un Verrés, un Catilina, un Marat et un Arétin.

Les Autorités constituées et Sociétés populaires des départemens du Gers et de l'Aude, se prononcent aussi fortement, et prennent les mêmes mesures que les départemens insurgés contre l'anarchie. Voici l'éloquente et vigoureuse déclaration de l'Aude.

« L'assemblée générale des députés des Communes, des Autorités constituées, et des sociétés populaires du département de l'Aude,

Considérant qu'en décrétant sans examen l'arrestation de trente-deux représentans, la Convention a délibéré sous la puissance des bayonnettes.

Considérant que dans un état représentatif, la violation de la représentation du peuple est un attentat contre la souveraineté.

Que l'altérer dans son intégralité, c'est la détruire.

Que pour asservir son pays, Cromwel commença par chasser du Parlement les membres qui lui résistoient, et finit par organiser le despotisme, sous le nom de protectorat.

Considérant qu'une faction liberticide, coalisée avec les Autorités constituées de Paris, ne dissimule plus ses desseins, et nous traîne à la servitude à travers le sang :

Que le crime, même dans des tems de révolution, est toujours crime, et que, pour être libre, le peuple Français, généreux et magnanime, n'a pas besoin d'être électrisé par des forfaits :

Considérant que dans ce sommeil de la Représentation nationale, dans cette mort de la morale publique, le souverain doit agir lui-même, pour qu'il ne cesse point d'être, et qu'il rétablisse l'empire de la vertu;

Que cet état de choses, préparé depuis long-tems avec art, est soutenu depuis qu'il existe, par les plus perfides manœuvres, nous menace de sa durée, et semble éteindre jusqu'à l'espoir de la liberté;

Que lorsque le peuple est entraîné à sa ruine, par ceux qu'il avoit chargés de son bonheur, il ne doit prendre conseil que de lui-même, et se sauver par sa force et sa volonté;

Que toutesfois, lorsqu'il n'agit que par sections, il est dangereux qn'il ne se consume par ses propres efforts, ou ne se détruise par la discordance des mesures.

Considérant que, pour éviter jusqu'à l'ombre du fédéralisme, et pour résister à tous ses ennemis, le peuple Français doit agir en masse, et déclarer en commun sa volonté :

Qu'il est impossible que la section de Paris voulut résister au corps de la république, si la volonté générale lui étoit connne formellement;

Qu'au reste l'assemblée distingue Paris de ses tyrans, et de la horde de brigands étrangers qui l'assiègent:

Déclarent que les citoyens du département de l'Aude, ayant juré de maintenir l'unité, l'indivisibilité de la république, le respect des personnes et des propriétés, ne souffriront jamais qu'aucun individu, ni aucune section du peuple usurpe l'autorité suprême,

sous quelque forme ou domination que ce puisse être, ni porte atteinte aux bases fondamentales du Contrat-Social.

Citoyens du département de l'Eure, tandis que vous vivez en paix dans vos foyers ; tandis que votre seul et unique but est de contenir les factieux et les anarchistes ; tandis enfin que votre seul et unique desir, en vous rendant à Paris, est de fraterniser avec les citoyens de cette cité, vous n'apprendrez pas sans frémir d'indignation, que le prêtre Lindet et Leroy, deux de vos représentans, guidés par la haine, et sur la dénonciation calomnieuse d'un Maratiste de Pacy, qui ne faisoit sonner le tocsin dans les campagnes, que pour allumer les brandons de la guerre civile, sont parvenus à se faire adjoindre au comité de salut (*de malheur*) public, pour accélérer la marche d'une force armée sur Evreux ; pour faire de votre département le théatre de la dévastation ; faire égorger vos femmes, vos enfans ; ravager vos moissons et vos propriétés. Voilà, citoyens, les malheurs que vous préparent les deux personnages qui abusent si indignement de votre confiance ! Voilà les calamités dont vous menace un ministre d'un Dieu de paix ! En le nommant votre évêque et votre représentant, eussiez-vous jamais cru qu'il deviendroit le fléau et le tyran de ses concitoyens !

A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy, 1793.